

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 30 janvier 2020 17:38
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: TR: MARS n°2020_03 : 2019-nCoV : Nouvelle définition des cas et circuit de signalement

De : message-alerte-rapide-sanitaire@gedicom.fr [mailto:message-alerte-rapide-sanitaire@gedicom.fr]

Envoyé : jeudi 30 janvier 2020 17:18

À : ARS31-ALERTE

Objet : MARS n°2020_03 : 2019-nCoV : Nouvelle définition des cas et circuit de signalement

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du Message d'Alerte Rapide Sanitaire suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'épidémie à nouveau coronavirus (2019-nCoV) sévissant actuellement en Chine, vous trouverez ci-dessous l'actualisation de la définition des cas ainsi que des précisions concernant les recommandations de signalement lors d'une prise en charge de cas suspecté d'infection au nouveau coronavirus par le SAMU.

1. Définition des cas

Les évolutions épidémiologiques constatées concernant l'émergence du nouveau coronavirus 2019-nCoV en Chine ont conduit Santé publique France à élaborer et publier aujourd'hui (le 29 janvier 2020), une nouvelle définition des cas (cf annexe 1 et site de SpF : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/cas-de-pneumonies-associees-a-un-nouveau-coronavirus-2019-ncov-a-wuhan-en-chine>).

Cette nouvelle version tient compte des dernières données cliniques et épidémiologiques en retirant toute notion de critère de gravité clinique et en élargissant la zone géographique à considérer à l'ensemble de la province de Hubeï. Pour ce qui concerne les cas contacts d'un cas confirmé, toute infection respiratoire haute ou basse (sans critère de gravité) est à considérer.

2. Circuit de signalement d'un patient pris en charge par le SAMU – Centre 15

En cas de prise en charge d'un patient suspecté de répondre à la définition d'un cas possible d'infection au coronavirus 2019-nCoV le SAMU – Centre 15 doit prendre contact, pour analyse clinique et classement du cas, avec un infectiologue référent REB.

En cas de classement en cas possible, le clinicien en charge du cas informe sans délai l'ARS par téléphone.

En cas de difficulté dans le classement du cas, il est demandé au SAMU – Centre 15 de prendre l'attache de l'ARS afin de solliciter l'appui de la cellule régionale de Santé publique France.

3. Renforcement des capacités des SAMU-Centre 15

Une attention particulière sera portée sur les capacités du SAMU-Centre 15 pour la prise en charge des appels relatifs au 2019-nCoV. Nous demandons aux établissements de santé sièges de SAMU de préparer, dès à présent, un dispositif de montée en puissance de leurs capacités afin d'être en mesure de répondre à une situation sanitaire exceptionnelle.

De même, les établissements de santé identifiés pour la prise en charge de cas possibles et confirmés d'infection à 2019-nCoV doivent être en mesure de prendre des dispositions pour assurer H24 et renforcer le cas échéant, l'expertise du risque épidémique et biologique en appui des SAMU de leur zone (infectiologue référent de l'établissement).

Je vous remercie par avance de votre vigilance concernant cette situation et de votre mobilisation auprès des patients.

4. Mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV

La société française d'hygiène hospitalière a émis un avis sur les mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV.

Ces recommandations sont accessibles sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé et également à l'aide du lien suivant :

<https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/01/Avis-prise-en-charge-2019-nCoV-28-01-2020.pdf>

5. Information des personnes consultant au sein du service des urgences

Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé propose différents outils d'information, notamment en langue chinoise, pour les professionnels de santé et accessible sur la page suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/coronavirus-informations-pour-les-professionnels-de-sante>

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Références :

- Message MARS n°2020_01 en date du 14 janvier 2020.
- Message MARS n°2020_03 en date du 22 janvier 2020.
- Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Suivi de la situation internationale et analyse de risque :

- Site de l'OMS : <https://www.who.int/westernpacific/emergencies/novel-coronavirus>
- Site de l'ECDC : <https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china>

Définition de cas et suivi des contacts :

- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/cas-de-pneumonies-associees-a-un-nouveau-coronavirus-2019-ncov-a-wuhan-en-chine>

Diagnostic virologique :

- Site du CNR des virus respiratoires (y compris la grippe) : <https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/centres-nationaux-referance/cnr/virus-infections-respiratoires-dont-grippe>
- Site de la CIBU : <https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/cibu>

Prise en charge des cas :

- Site de la mission COREB : <https://www.coreb.infectiologie.com/>

Annexe : Surveillance des patients suspects d'infection due au nouveau coronavirus (2019-nCoV)

Mise à jour le 29/01/2020

Définition de cas

Cas possible

- a) Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë basse, **quelle que soit sa gravité, avec une fièvre supérieure à 38,0°C,**

ET

ayant voyagé ou séjourné dans la **province de Hubei en Chine** dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques.

- b) Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë **haute ou basse, quelle que soit sa gravité,** dans les 14 jours suivant l'une des expositions suivantes :

- un contact étroit¹ d'un cas confirmé d'infection au 2019-nCoV, pendant que ce dernier était symptomatique ;
- personne co-exposée, définie comme ayant été soumise aux mêmes risques d'exposition (c'est-à-dire un séjour / voyage dans la **province de Hubei, Chine**) qu'un cas confirmé
- personne ayant travaillé ou ayant séjourné dans un hôpital dans lequel un cas d'infection au 2019-nCoV a été confirmé ;
- personne ayant visité ou travaillé dans un marché d'animaux vivants à Wuhan, en Chine.

¹ Un contact étroit est une personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas lorsque celui-ci présentait des symptômes, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un transport collectif de manière prolongée.

Cas confirmé : cas possible avec un prélèvement confirmant la présence du 2019-nCoV.

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles concernant cet épisode.